
MAUREEN HILYARD : Claudia, nous allons commencer.

CLAUDIA RUIZ : Nous devons appeler Sylvia Herlein, mais nous ne pouvons pas la joindre.

Bonjour, bonsoir à tout le monde. Bienvenue à cet appel mensuel de l'ALAC. Aujourd'hui, nous sommes mardi 28 juillet et il est 16h00 UTC.

Sur cet appel aujourd'hui, nous avons sur le canal anglais Abdulkarim Oloyede, Maureen Hilyard, Bastiaan Goslings, Jonathan Zuck, Marita Moll, Barrack Otieno, Cheryl Langdon-Orr, Yrjö Lansipuro, Olivier Crépin-Leblond, Joan Katambi, Alan Greenberg, Vrickson Acosta, Sébastien Bachollet, Vanda Scartezini, Roberto Gaetano, Erich Schweighofer, Sarah Kiden, Chokri Ben Romdhane, Abdeldjalil Bachar Bong, Ricardo Holmquist, Hadia Elminiawi, Sivasubramanian Muthusamy, Judith Hellerstein et Aris Ignacio. Sur le canal espagnol, nous avons Harold Arcos et Alberto Soto.

Nous avons reçu les excuses de Joanna Kulesza, de Shreedeeep Rayamajhi, de Matthias Hudobnik, de Silvia Vivanco et de Tijani Ben Jemaa.

Au niveau du personnel de l'ICANN, nous avons Heidi Ullrich, Evin Erdoğan, Yeşim Nazlar, Herb Waye et moi-même, Claudia Ruiz. C'est moi qui vais m'occuper de cet appel.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Aujourd'hui, nos interprète d'espagnol sont Veronica et David et nos interprètes de français sont Isabelle et Claire. Nous avons aussi un système de transcription en temps réel. Je vais ajouter le lien de la transcription dans le chat.

Je vous demande de donner votre nom avant de prendre la parole et de parler à une vitesse raisonnable de façon à ce que les interprètes puissent traduire.

Maureen, vous avez la parole.

MAUREEN HILYARD :

Merci beaucoup Claudia.

Bonjour, bonsoir à tous. Bienvenue à notre appel de l'ALAC du mois de juillet. Aujourd'hui, nous avons un ordre du jour assez chargé. Il est clair que nous allons commencer par les activités habituelles qui figurent dans notre ordre du jour. Mais nous avons une question importante à aborder avec Alan Greenberg et Hadia Elminiawi sur le PDP accéléré puisque les commentaires publics vont terminer demain, donc nous devons écouter le rapport de Hadia et d'Alan et prendre une décision à ce propos.

Nous allons rapidement présenter l'ordre du jour. Nous avons des mises à jour politiques qu'Olivier va faire, ensuite des mises à jour des membres, ensuite une annonce importante de nos liaisons et de nos présidents de RALO. Je sais que le président d'EURALO a une annonce. Ensuite, nous donnerons la parole à Alan et Hadia qui feront une présentation sur le EPDP. Ensuite, nous passerons aux mises à jour concernant les activités d'At-Large et les différents groupes de travail et

nous entendrons une introduction rapide sur ce qui va devoir être fait pour préparer notre prochaine réunion d'ICANN, c'est-à-dire la réunion 69. León devait participer à cette réunion, mais il a présenté ses excuses et il ne pourra pas participer. Donc nous donnerons la parole à Alan au lieu de donner la parole à León et Alan nous parlera des mobilisations de notre révision d'At-Large, etc. Ensuite, nous concluons sur les divers.

Si vous avez quelque chose à ajouter ici dans le point 12 de notre ordre du jour, divers, c'est le moment de le dire. S'il n'y a pas de modification, cet ordre du jour est approuvé. Il est long. S'il n'y a rien d'autre à ajouter, s'il n'y a pas d'objection, nous considérons notre ordre du jour comme adopté et nous passons au premier point de l'ordre du jour.

La première chose que nous devons faire, c'est de regarder les actions à suivre de notre réunion antérieure qui était entre la dernière de l'ALAC du mois de mai et la réunion d'ICANN68. C'était la réunion qui a eu lieu le 26 mai, notre dernière réunion mensuelle de l'ALAC. Il y avait une action à suivre concernant l'ALAC qui devait réviser le TTF après l'ICANN68. C'était Jonathan qui devait s'en occuper peut-être. Jonathan, vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK :

L'appel du TTF a été reporté au 3 août, donc nous n'avons pas encore abordé cette question.

Judith demande la parole. Allez-y Judith.

JUDITH HELLERSTEIN : Nous avons dû reporter cet appel au mois d'août parce qu'il y a une personne qui ne pouvait pas être présente à la fin du mois de juillet, donc cette réunion a été reportée. Nous allons nous réunir la semaine prochaine et nous espérons pouvoir discuter de cela et d'autres questions liés à des outils aussi que nous voudrions analyser. Je pense que Mark et Carlos doivent confirmer leur présence à cet appel. Et nous attendons aussi la confirmation des membres du groupe de travail de la partie de sécurité et du département juridique qui doivent participer à cet appel. Je ne sais pas encore si ces personnes ont confirmé leur présence à la réunion. Nous devons voir cela.

MAUREEN HILYARD : Parfait, merci.

Jonathan, allez-y.

JONATHAN ZUCK : Je voulais vous dire aussi que nous avons modifié l'ordre du jour à propos de Loomio et à propos d'un outil qui offre des cours, donc c'est peut-être ce que l'on doit aborder lors de notre prochaine réunion.

JUDITH HELLERSTEIN : Oui, c'est correct. On doit aussi parler d'outils en général et c'est pour cela que je voulais que certaines personnes du département de sécurité et du département juridique participent à cette réunion, parce que nous voulons tester ces outils mais nous ne savons pas si nous pouvons les utiliser, si nous pouvons les déployer dans notre site, si cela était possible.

MAUREEN HILYARD : Merci pour cette mise à jour, très bien.

Il y a une petite interruption, excusez-moi.

JUDITH HELLERSTEIN : Je crois que c'était Carlos qui demandait la parole.

MAUREEN HILYARD : Oui Carlos, allez-y. Carlos de LACRALO, vous avez la parole.

CLAUDIA RUIZ : Maureen, je crois que Carlos a donné son nom parce qu'il était en train de rentrer dans la réunion, c'est tout.

MAUREEN HILYARD : Parfait, bien.

Nous avons déjà vu ce point des actions à suivre, c'est bien de savoir où on en est parce que c'est une discussion importante sur ces outils. Nous savons maintenant que nous devons suivre cette discussion concernant les outils qui pourraient être appropriés pour nos membres. Nous continuons.

Nous allons passer à la prochaine action à suivre concernant la réunion d'ICANN68. Je crois qu'il y avait juste un point. En réalité, ce n'était pas une action à suivre, c'était une décision qui avait été prise. On peut regarder la page. Est-ce que vous pouvez nous l'afficher sur l'écran s'il vous plaît ? C'était la seule décision qui avait été prise qui concernait la

conclusion de la révision d'At-Large et la finalisation du rapport. Il fallait confirmer le soutien des membres de l'ALAC. Je crois qu'on peut laisser cela. Nous n'avons pas besoin faire de suivi ici.

Nous pouvons donc passer au prochain point de notre ordre du jour, le point 4, les activités de développement de politiques de l'ALAC. Et nous donnons la parole à l'équipe qui se charge de cela.

EVIN ERDOĞDU :

Je prendrai la parole en premier si vous me le permettez. J'ai un petit résumé à faire.

Il y a eu sept déclarations qui ont été ratifiées par l'ALAC et qui comprennent deux déclarations des RALO. Ces déclarations de RALO, une d'AFRALO et une de LACRALO, concernaient le plan régional d'ICANN pour leur région et leur RALO. Et les résumés exécutifs de ces déclarations sont sur l'ordre du jour de cette réunion pour que vous puissiez les lire.

Il n'y a pas eu de commentaires pour les décisions à prendre. Il y a des points qui ont été développés par le groupe de travail d'OFB : d'abord, le rapport final d'ATRT3 qui a été présenté aux commentaires publics et qui a été mis à jour avec Joanna en coordination avec l'équipe de rédaction ; et Marita Moll vient de faire circuler une déclaration provisoire pour le modèle des parties prenantes. Cela sera discuté plus tard aujourd'hui pendant la réunion du groupe de travail OFB.

Cela a été dit, il y a aussi un rapport post-ICANN68 qui a été mis à jour et qui peut être téléchargé et vous avez le lien ici sur l'ordre du jour.

C'était juste une petite mise à jour. Je donne la parole à Jonathan ou à Olivier.

JONATHAN ZUCK : Je ne sais pas si Olivier est sur cet appel. Olivier est là. Est-ce que vous voulez dire quelque chose ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J'allais vous donner la parole pour que vous continuiez, Jonathan.

JONATHAN ZUCK : Je pense que nous allons devoir consacrer le temps qui nous est alloué ici pour répondre au rapport final des procédures ultérieures. Il y a beaucoup de choses et le travail du CPWG aussi réalisé par Justine et son équipe, et ils ont mis en place toute une stratégie de réponse, donc je crois que ce seront les caractéristiques dominantes du travail du CPWG en ligne et hors ligne pendant cet été 2020.

Olivier, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Comme Jonathan l'a dit, demain, nous aurons l'appel du CPWG. Nous allons parler des noms géographiques, des objections, des avis précoces du GAC, des objecteurs indépendants et des différents défis qui se présentent ici. Donc il va y avoir beaucoup de travail pour cet appel de demain et nous allons travailler en petits groupes, en sous-équipes.

Nous avons deux autres appels du CPWG à la mi-août et à la fin-août. Nous allons devoir présenter un avis pour répondre à la période de

commentaires publics. Vous allez entendre aussi Alan Greenberg et Hadia Elminiawi qui vont nous parler du EPDP, du processus d'élaboration de politiques accéléré qui arrive à sa fin. Je suis sûre qu'ils seront ravis de célébrer tout cela avec vous.

Merci, j'ai terminé.

MAUREEN HILYARD : Il n'y a rien d'autre ? C'est bon ?

JONATHAN ZUCK : C'est bon.

MAUREEN HILYARD : Très bien.

Est-ce que Ricardo est avec nous ? Il est là ?

RICARDO DIAZ : Oui, je suis là. Est-ce que vous m'entendez ?

MAUREEN HILYARD : Oui, nous vous entendons. Vous avez quelque chose à nous dire ?

RICARDO DIAZ : Oui. Evin a déjà fait le point, nous avons deux heures et demi de travail au groupe de travail et donc pendant cette réunion, nous allons parler de la discussion finale pour l'ATRT3 et pour le modèle multipartite et la

rédaction de ce qui sera présenté, en partie vendredi et en partie dimanche. Si vous êtes dans la possibilité de pouvoir participer, venez.

MAUREEN HILYARD : Merci Ricardo. Je comprends bien que c'est dans quelques heures, donc je comprends de faire une petite publicité.

Il n'y a pas d'autres rapports pour les politiques, donc nous passons ensuite à Evin pour la mise à jour sur les membres.

EVIN ERDOĞDU : Merci Maureen. Je vais commencer et ensuite, je passerai la parole à Alp.

Il y a eu pas mal de mises à jour par rapport aux ALS et aux membres individuels. Nous sommes à 245 en fait. Nous venons d'accréditer une ALS de plus de LACRALO, donc cela veut dire qu'on est à 60 pour LACRALO. Et il y en a plusieurs d'APRALO et d'AFRALO qui ont été accréditées également. Il y en a un certain nombre qui sont en attente ou en diligence raisonnable, donc il devrait y avoir pas mal de mouvement dans les semaines à venir.

Je vais passer la parole à Alperen pour tout ce qui est membres individuels. Alp, c'est à vous.

ALPEREN EKEN : Merci beaucoup.

Il y a eu un certain nombre de demandes de membres individuels. En ce qui concerne les ALS, nous avons 65 ALS dans 32 pays et territoires. À

APRALO, il y a 59 ALS dans 29 pays et territoires ; à EURALO, il y a 38 ALS dans 18 pays et territoires ; à LACRALO, nous avons 59 ALS dans 22 pays et territoires ; et à NARALO, il y a 23 ALS dans 3 pays et territoires. Au total, nous avons 244 ALS dans 104 pays et territoires.

En ce qui concerne le statut des demandes, il y a cinq nouvelles ALS certifiées, la 314 – je ne vais pas parler de tous ces détails – une à LACRALO, une à APRALO, une à AFRALO... Non, pardon, il y en a trois d'AFRALO.

En termes de décertification, il n'y en a pas ; vote, aucune attente ; et cinq en attentes d'un avis.

MAUREEN HILYARD :

Merci.

Une des choses que je note, si on regarde au-dessus de l'aperçu sur les ALS, il y a la page de suivi des candidatures des ALS, ce qui est intéressant parce qu'il y a une liste des différentes demandes dans les régions et le statut de ces demandes. Donc si cela vous intéresse, si vous souhaitez en savoir davantage sur les différentes demandes de candidature, vous pouvez cliquer sur ce bouton sur cette page de suivi.

Y a-t-il autre chose à dire sur ce point ? Allez-y, continuez Alperen.

ALPEREN EKEN :

Nous avons quatre demandes d'ALS qui sont en diligence raisonnable et six candidatures en attente.

Evin, je vous repasse la parole. Et je vais également ajouter une image sur Zoom.

EVIN ERDOĞDU : Comme vous l'avez vu, il y a une mise à jour sur tout ce qui est candidature individuelle ; cela aussi, nous allons l'intégrer.

MAUREEN HILYARD : Très bien, merci beaucoup. C'est bien puisque nous avons davantage de membres.

Nous passons maintenant aux rapports et aux discussions avec les dirigeants d'At-Large Plus. Y a-t-il des mises au point des présidents des RALO ? Le moment est venu si vous souhaitez nous faire un petit rapport. Pas de mains levées ? Sébastien ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup Maureen.

Ce n'est pas vraiment un rapport, mais surtout une information. Erich Schweighofer est avec nous, donc peut-être qu'il souhaite prendre la parole. Mais je souhaitais le féliciter pour son nouveau poste à la Commission européenne. Erich, si vous souhaitez dire quelque chose, n'hésitez pas. Mais je souhaitais simplement le féliciter. Erich, allez-y.

ERICH SCHWEIGHOFER : Merci beaucoup, c'est très gentil.

En ce qui concerne mon rôle au NomCom, il est terminé. J'ai dû partir parce que j'ai un nouveau poste à la Commission européenne. C'est un poste important et intéressant en même temps relatif à l'agriculture, à la protection et à la concurrence. Mais je serai quand même impliqué dans tout ce qui est universitaire ainsi qu'au sein de l'ICANN et de l'ALAC.

En ce qui concerne le NomCom, oui, nous en sommes à la phase suivante, à la phase d'entretiens. Nous ne savons pas exactement quand les entretiens auront lieu, combien d'entretiens. Certains ne pourront pas voyager de manière intercontinentale, il est tout à fait possible que les entretiens soient effectués en ligne. Ce n'est pas une situation facile, de toute évidence, mais la liste des candidats est assez courte, donc cela facilite les choses.

Il est tout à fait possible que ce soit une situation un peu étrange mais de toute façon, les résultats vous seront communiqués à la fin. Il nous faut nous occuper de toute la communication. À EURALO, vous savez que nous avons une situation particulière. J'espère qu'elle sera résolue. C'est en fait une surprise pour beaucoup de personnes et c'est une situation intéressante, disons, pour EURALO ainsi que pour le reste de la communauté.

Merci beaucoup. Merci en tout cas pour votre soutien pour ce nouveau travail. Et oui, je vais quand même rester avec vous, donc nous nous retrouverons pendant ces appels. La Commission européenne, cela veut dire être au bureau ou en télétravail, donc je serai tout à fait à même de participer à ces appels.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup Erich. Et encore une fois, félicitations. Je pense que vous défendrez les intérêts des utilisateurs finaux même à votre nouveau rôle. Peut-être que les exploitants agricoles connaîtront mieux l'internet grâce à vous. Je sais que vous participez toujours de manière intéressante, donc je suis content de savoir que vous continuez. Par rapport à votre remplacement au NomCom, peut-être que ce sera à la fin de votre mandat. Vous y êtes presque. Donc je pense que pour les régions représentées de l'At-Large, l'ALAC fera le travail si vous n'êtes pas remplacé. J'ai confiance. Merci beaucoup Maureen.

MAUREEN HILYARD : Merci Sébastien pour ceci. Merci Erich pour tout le travail que vous avez effectué pour représenter l'EURALO au NomCom. Nous apprécions beaucoup votre contribution nous vous souhaitons le meilleur à ce nouveau poste. Merci encore Sébastien et félicitations, Erich.

Y a-t-il d'autres annonces intéressantes dans le groupe ? Olivier ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, merci beaucoup Maureen.

J'ai une question. D'abord, félicitations à Erich bien sûr pour ce nouveau poste. C'est extraordinaire et très intéressant. Mais j'ai quand même une petite question par rapport au calendrier. Je regardais la page du NomCom et je pensais que maintenant, si je regarde le diagramme, il semblerait que la sélection des candidats aurait dû être effectuée et qu'il fallait simplement avoir tout ce qui est diligence raisonnable et les dernières étapes par rapport aux personnes sélectionnées. Est-ce que je me trompe ? Parce qu'il a été annoncé que ce serait avant le début

d'août. Ou alors, est-ce que c'est la fin d'août? Je ne sais pas exactement mais par le passé, il me semblait que le NomCom se retrouvait après la réunion de juin de l'ICANN et que la sélection était effectuée. Et ensuite, l'été, c'était pour la diligence raisonnable et ensuite, on passait à l'annonce.

ERICH SCHWEIGHOFER : Oui, effectivement, c'est le plan, mais la crise de la covid-19 a tout changé. Nous sommes en retard. Normalement, c'est effectivement le calendrier que vous avez décrit, mais je pense que nous allons reporter ceci au mois de septembre.

Puis il y a également la question des entretiens qui doivent être faits en personne. Nous avons hésité, nous avons pensé les faire en personne puis cela n'a pas été possible. Donc nous avons pensé à une solution hybride et en fait, tout dépendra de l'avancement de la crise et de la manière dont les choses se produisent.

Donc ce sera peut-être même au mois d'octobre, peut-être juste dans les temps, peut-être en retard. Tout ceci est dû à la crise, mais nous allons quand même essayer de faire les choses dans les temps pour la réunion du mois d'octobre.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, très intéressant.

MAUREEN HILYARD : Merci pour cette question. Effectivement, la situation est inhabituelle. Je ne sais pas quel est le processus, mais Heidi me dit qu'elle a informé

le personnel du NomCom du départ d'Erich. Elle a demandé ce qu'il fallait faire et elle a demandé à ce que nous soyons informés du statut par rapport à cela. Donc c'est à voir, c'est en attente. Merci beaucoup à Olivier et à Erich.

Nous passons maintenant à la suite s'il n'y a pas d'autres mises à jours dans cette partie. Nous passons à Alan et à Hadia, qui vont nous faire leur présentation sur le rapport définitif du EPDP.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. C'est moi qui vais commencer. Est-ce que vous pouvez afficher la présentation sur l'écran ? J'aimerais qu'on voie la diapositive dans sa totalité.

CLAUDIA RUIZ : Est-ce que c'est bon ?

ALAN GREENBERG : C'est parfait. Juste un instant.

Ce que nous allons faire aujourd'hui, ce sera une révision de l'historique, comment nous en sommes arrivés ici, quels sont les points clés et où nous en sommes. Nous allons revenir un peu en arrière. Prochaine diapositive.

La phase 2 du PDP accéléré qui en arrive à sa fin actuellement devait aborder deux points. D'abord, développer ce qui allait être appelé le système pour l'accès standardisé aux données d'enregistrement non publiques. Il y avait quelque chose qui avait été proposé par l'ICANN qui

était un modèle d'accès unifié dont nous parlerons ultérieurement. C'est un nom différent et un concept différent en général qui répond aux nécessités.

Il fallait aussi continuer à travailler sur une série d'aspects appartenant à la phase 1. Il s'agissait de remplacer la spécification temporaire qui avait une date butoir. Cela a été fait. Et à cause de cette date butoir, nous n'avons pas parlé des problèmes qui auraient dû être abordés pendant la phase 1.

Il s'est avéré que la phase 1 a été adoptée par le Conseil à la fin de l'année 2018. Et elle devait être mise en œuvre au plus tard à la fin de 2019 ou février 2020. Le mois de février 2020 est passé et on doit encore parler de certaines nécessités. On est encore à débattre pour savoir si le WHOIS détaillé qui a été adopté doit être utilisé. Les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre réclament certains aspects. Donc on en est encore à débattre sur ces spécifications temporaires qui sont arrivées à leur fin. Et si vous nous demandez où nous en sommes, je dirais qu'on a du mal à le dire. Prochaine diapositive.

Ici, vous voyez les petites marques que nous avons faites dans les cases concernant les points pour lesquels les représentants d'At-Large se sont réunis. Nous avons abordé ces quatre thèmes qui sont marqués ici. Je ne sais pas si cela a été fait correctement, mais cela a été fait de manière acceptable. Nous soutenons le travail réalisé. Tous les autres problèmes, on nous a demandé de ne pas nous en occuper – c'est la GNSO qui nous l'a dit – ou bien on doit accepter une solution qui a été présentée comme la meilleure possible.

Pourquoi est-ce que nous en sommes ici après une année et quelque de travail ? On peut se demander si cela va marcher. Il y a peut-être quelques possibilités que cela marche, mais pourquoi ? Il y a eu d'abord des amendes de 4 % du revenu brut. Dans le cas de GoDaddy, par exemple en 2017, ils ont eu un chiffre d'affaires de 2,2 milliards \$. Si on imagine ce que pourrait faire l'Union européenne en prenant ce 4 % de revenu brut, vous vous rendez compte que cela fait une somme très élevée. Donc les risques sont importants. Et une des possibilités qui existe, c'est qu'il y ait des amendes maximales. Les possibilités sont petites, on ne peut rien garantir.

Donc les parties contractantes ont peur, elles ne veulent pas prendre de mesures qui pourraient les mettre en danger. Elles sont inquiètes et ne savent pas très bien si on va utiliser un système de conseil externe juridique. On voudrait connaître toutes les conséquences potentielles qui existent. Par conséquent, si on obtient ces conseils juridiques, on constate qu'il y a des risques importants. C'est à cause de cela et c'est aussi à cause de la constitution du EPDP – on y reviendra plus tard.

Et prochaine diapositive, voyons ici les deux points clés. Il y a un concept dans le domaine de la législation, on parle d'un contrôleur de données. Pour le RGPD, la définition d'un contrôleur serait une personne morale ou physique, une autorité publique, une agence ou autre qui aurait la possibilité de traiter les données personnelles.

Ce n'est pas si simple que cela. Il n'est pas clair dans l'environnement de l'ICANN qui sera ce contrôleur de données. Les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre ont annoncé qu'ils seraient ce contrôleur unique.

Je trouve que c'est un peu curieux parce que nous sommes ici en train d'établir les règles et ceux qui ont établi et rédigé ces règles ont un certain contrôle de ce qui peut être fait. Et quel que soit le contrôleur, c'est la personne qui va être responsable.

Donc pourquoi est-ce que les parties contractantes insistent pour dire qu'elles sont les contrôleurs ? C'est parce que cela augmente leur responsabilité. Le contrôleur ici, on ne sait pas encore très bien qui cela va être.

Et le deuxième problème qui est important ici dans toute cette discussion, c'est le droit à la protection des données personnelles – c'est le RGPD dans toute sa splendeur – qui n'est pas un droit absolu. Il doit être considéré par rapport à sa fonction dans la société, il doit être équilibré avec d'autres droits fondamentaux en accord avec le principe de proportionnalité.

De nouveau ici, ce n'est pas très clair, on ne sait pas très bien comment comprendre les conséquences de cette décision. En tout cas, ce que l'on sait, c'est qu'il y a des raisons pour lesquelles on doit diffuser les données personnelles.

Nous avons eu de bonnes discussions concernant les conditions dans lesquelles on doit rédiger ces données, dans quelles conditions on pourrait diffuser ces données personnelles. On n'a pas eu beaucoup d'informations concernant ces informations qui pourraient figurer dans ces données publiques. En général, ce qui est personnel a été rédigé au niveau des données publiques. On a parlé des adresses courriels anonymisées et un des points importants pour notre conseil juridique obtenu, c'est que quelles que soient les adresses anonymisées, si elles

sont anonymes, si le bureau d'enregistrement a la possibilité de dire qui est cette personne, si on a un dossier de cette personne, à ce moment-là, ces données peuvent être diffusées. Et à mon avis, ces données ne peuvent pas être diffusées et cela n'a pas de sens.

Quels sont les acteurs ? Voyons. Il y a neuf groupes ici au sein du EPDP. Certaines personnes qui représentent les différents groupes, le secteur juridique, il y en a deux, au niveau du SSAC et de l'ALAC aussi, on a aussi le NCSG, une série de groupes qui représentent des groupes dans le conseil de la GNSO et d'autres groupes qui ont été décidés de manière arbitraire. Ils sont regroupés. Et le NCSG, pour différentes raisons, doit se mettre d'accord entre eux. Les parties contractantes, parce qu'elles veulent réduire leurs responsabilités, le NCSG, parce qu'ils pensent que la protection de la vie privée est quelque chose qui est important et qui doit être appliqué et respecté pour les informations personnelles et aussi pour les entités légales.

Ensuite, on a d'autres groupes comme le SSAC, l'ALAC, le GAC. La BC et l'IPC ont des positions différentes en analysant les choses du point de vue commercial, tandis que nous les regardons le point de vue des utilisateurs finaux.

Puis il y a le ISPCP. L'ISP est un groupe au sein de la GNSO qui n'a pas beaucoup de choses en jeu ici mais qui sont représentés par Thomas Rickert qui est un avocat spécialisé dans le RGPD. Donc on ne sait pas très bien qui représente l'ISPCP, mais il s'agit ici de la partie commerciale. Prochaine diapositive.

Le modèle d'accès unifié (UAM) proposé par l'ICANN est un concept dans lequel on a un système avec une personne qui va demander des

données à ce modèle d'accès unifié. L'UAM va demander ces données aux parties contractantes, qui vont décider des diffuser ces informations ou pas. Prochaine diapositive.

Cet UAM a une série de problèmes. L'ICANN n'a pas les données. Les parties contractantes ne veulent pas envoyer ces données à l'ICANN. Il y a eu des problèmes parce que toutes ces informations ne peuvent pas être envoyées aux États-Unis. Il y a plusieurs difficultés. Cela a été rejeté de toute façon par une série de membres des groupes qui étaient autour de la table, qui faisaient partie de la négociation. Et pour le meilleur ou pour le pire, nous avons eu une présentation d'un prototype mais de toute façon, cela n'a jamais été discuté dans sa totalité.

Comme je l'ai dit, les parties contractantes ont une position. Elles pensent qu'elles sont contrôleurs ou qu'elles peuvent se joindre à ces contrôleurs. Seulement eux sont capables de prendre des décisions. Ils rejettent toutes les demandes qui ont été faites. Et comme je l'ai dit, ils sont en accord en général avec le NCSG.

Je vais assez vite ici. J'espère que vous me suivez et que vous êtes déjà un petit peu au courant de tout cela et que cela vous dit quelque chose. En tout cas, les options du système normalisé d'accès et de divulgation, le SSAD a proposé un modèle centralisé.

Sachant que le SSAD n'avait pas de données, qu'il n'avait pas d'informations approfondies, qu'il ne savait pas qui étaient les clients, qu'il n'avait pas les informations WHOIS ; ils n'ont pas de données d'informations. La seule chose qu'ils peuvent faire, si on doit prendre une décision en leur nom, c'est de dire non. Mais c'est un modèle que certains ont soutenu pour des raisons que je ne comprends pas très

bien parce que je pense que ce n'est pas possible de mettre en place ce système, mais voilà.

La position des parties contractantes était qu'ils avaient pris toutes les décisions, qu'ils avaient certaines responsabilités vis-à-vis des informations, des données, qu'ils avaient des informations concernant qui étaient ses clients. Et cela n'a pas été considéré comme acceptable par le comité consultatif, l'IPC, le BC, parce qu'il y a beaucoup de parties contractantes qui n'agissaient pas.

Finalement, il y a quelques mois, on a eu une apparition, une solution dans cet accord général selon laquelle on pouvait avoir un modèle hybride. Je pense que vous avez suivi tout cela dans la liste de diffusion. On a parlé de modèle hybride au sein des parties contractantes. Il s'agirait d'un système qui serait autorisé par le SSAD à prendre des décisions. Dans ce cas, on analyse les choses pour lesquelles le SSAD pourrait prendre la décision s'ils considèrent qu'il n'y a pas de risques pour les parties contractantes.

Le processus de prise de décision du SSAD. Le terme d'automatisation est utilisé. Le RGPD a décidé qu'on ne pouvait pas prendre des décisions entièrement automatisées s'il n'y avait pas une responsabilité pour les données telle qu'une responsabilité ou la possibilité que des actions légales soient mises en œuvre. Donc cela voulait dire que même si vous utilisiez un UDRP, une procédure de l'ICANN qui dit qu'il y a quelqu'un d'autre qui fait du squatting de votre nom de domaine, en théorie, un UDRP pourrait être suivi par une poursuite au tribunal. Donc c'est quelque chose qui permettrait de communiquer les informations aux fournisseurs de service UDRP, par exemple à l'OMPI.

Finalement, certains d'entre nous ont essayé de convaincre du fait qu'on pourrait avoir quelque chose qui soit centralisé, quelque chose qui ne soit pas totalement automatisé, qui pourrait être aidé par un être humain. En fin de compte, nous avons dit que toute décision centralisée est automatisée, donc la décision automatisée pourra quand même être aidée par des êtres humains. Finalement, la solution automatisée est définie comme non automatisée.

Les critères pour la politique, c'est que les décisions centrales doivent être envisageables du point de vue technique et commercial et elles doivent être permises du point de vue juridique. Donc si quelque chose répond à tous ces critères, il peut être centralisé.

Nous nous sommes retrouvés avec quatre cas d'usage dans lesquels le SSAD pouvait prendre des décisions de manière automatisée. Les demandes des agences d'application de la loi, si elles sont locales ou d'autres juridictions applicables, si elles sont RGPD 6.1(e), même si cela peut s'appliquer à d'autres législations, nous citons de temps à autre des règles du RGPD avec un traitement qui doit être effectué dans le cadre de l'exemption à l'Article 2. Donc c'est vraiment très spécifique, il n'y a pas beaucoup de cas d'usage.

Investigation des infractions à la protection des données affectant un titulaire de nom de domaine par une autorité de protection des données, c'était intéressant. En fait, on nous a dit qu'il y avait eu des demandes de données de titulaires de nom de domaine par les autorités de protection des données et il y avait eu refus. Donc nous avons ajouté cette exception. Dans certains cas, les données leur seront communiquées.

Demandes par champ de ville, mais uniquement pour certains cas, lorsque les données ont déjà été divulguées, qu'elles ne comportaient pas d'informations personnelles et qu'il n'y avait pas de changement ; donc quatre cas d'usage qui représentent un pourcentage très bas des demandes en général.

Dans quelles conditions est-ce que ceci pourrait évoluer ? Comment est-ce qu'on pourrait ajouter des cas d'usage ? Il pourrait y avoir des directives des autorités de protection des données européennes. Il pourrait y avoir des lois. Il pourrait y avoir des accords conjoints entre les contrôleurs et l'ICANN. Puis il pourrait y avoir des changements dans les législations ; par exemple aux États-Unis, certaines lois pourront demander à ce que certaines informations soient divulguées et ceci se passera dans le temps.

Mais voilà ce qu'on nous a dit, le SSAD hybride pourrait évoluer, cela veut dire qu'il pourrait y avoir des cas d'usage qui seront ajoutés.

Au fur et à mesure que la discussion a évolué, il est devenu évident d'abord que tout mécanisme visant à faire évoluer le SSAD devait être un groupe GNSO avec approbation du conseil de la GNSO pour aller de l'avant. Et il y a eu des parties contractantes surtout, différentes entités qui ont dit que pour tout nouveau cas d'usage, même si on suivait la politique et qu'on correspondait aux quatre critères, il faudrait quand même qu'il y ait un PDP.

Nous avons pratiquement terminé. À la base, les questions qui nous posent problème pourraient être traitées par le conseil de la GNSO. Il pourra interpréter les choses non claires. Et par rapport à la phase 1, ce qui n'aura pas été traité, le conseil de la GNSO pourra agir dans le sens

d'une décision par rapport à ces questions. Donc nous ne rejetons pas le rapport d'emblée mais nous déclarons qu'il reviendra au conseil de la GNSO de prendre les décisions.

Voilà notre déclaration. Les questions de la phase 1 doivent être traitées dans des délais acceptables, donc avril de l'année prochaine. Le SSAD doit pouvoir augmenter les cas d'usage automatisés pour correspondre à la politique recommandée sans davantage d'élaboration de politiques.

Et Hadia dans le chat, juste avant que je fasse mon intervention, a dit que nous allions proposer une déclaration qui couvrirait le deuxième point. Hadia m'a envoyé une note et m'a dit qu'à la fin, cela a été accepté. Moi, je croyais que cela avait été rejeté. Donc si Hadia a raison, il va falloir ajuster notre déclaration. Ce serait très bien en fait si cela avait été accepté, mais je ne crois pas que c'est le cas donc il faudra vérifier. Je n'ai pas eu le temps de le faire avant de me lancer dans la présentation. Ensuite.

Pour l'avenir, nous ne savons pas encore si le conseil de la GNSO pourra adopter les recommandations du EPDP. Pour l'instant, il semblerait que nous ayons certaines recommandations qui ne pourront pas être acceptées. Il n'y a pas de consensus. La GNSO pourra interpréter certaines choses comme non égales. La NCSG a plusieurs fois dit que le nombre de vote au conseil est plus important que ceux de la BC, donc ils devraient avoir davantage de poids dans la décision. Il va falloir voir ce qui sera décidé.

Il n'est pas très clair de savoir ce que le Conseil va faire, même si la GNSO approuve. C'est un projet sur plusieurs années avec des millions de dollars, donc c'est une décision importante.

Ce n'est pas clair. Si c'est accepté, dans quelques années, nous aurons un système qui automatisera certains cas d'usage et qui pourra automatiser certains autres cas, ce qui est possible. Mais si cela n'avance pas, la demande va vers les parties contractantes, il y a un suivi, ils répondront ou non. Donc la situation n'est pas réellement satisfaisante. Il y a eu beaucoup de plaintes, y compris d'ailleurs de l'Union européenne. Donc voilà où on en est. Diapositive suivante.

Je vous passe la parole, sauf si Hadia a quelque chose à dire. Excusez-moi, je n'avais pas compris que je devais faire cette présentation. Je ne l'ai appris qu'hier soir et du coup, je n'ai pas eu beaucoup de temps pour discuter avec Hadia. C'était un petit peu précipité, c'est de ma faute. Hadia ? D'autres personnes souhaitent intervenir ?

HADIA ELMINIAWI :

Oui, merci Alan. Vous avez résumé les choses très bien. C'est exactement là où nous en sommes, donc merci.

Par rapport à notre proposition sur l'automatisation, hier, c'était le dernier jour au cours duquel nous pouvions inclure des commentaires par rapport au rapport. Donc nous avons inclus des commentaires supplémentaires par rapport à certaines de nos recommandations. Par rapport aux préoccupations, aux questions, je vois les propositions de suggestions, les mises à jour qui sont là et il n'y a pas de demande de l'équipe EPDP dans ce cadre. Donc je ne sais pas si c'est résolu, mais ce qui était là n'y est plus. Alors je ne sais pas ce que cela veut dire. Peut-être que c'est résolu.

ALAN GREENBERG : Je vérifierai avec le personnel du EPDP juste après l'appel. S'il y a eu un changement, nous le communiquerons à l'ALAC.

HADIA ELMINIAWI : En fait, nous ne savons pas. Toutes les suggestions ont été intégrées à la fin de la journée hier soir. Je ne souhaite pas être trop optimiste, mais je veux simplement signaler qu'il est possible que cela ait été intégré.

ALAN GREENBERG : Il y a plusieurs groupes qui l'ont rejeté, donc cela m'étonnerait, mais on vérifiera.

Je vois une main de Siva.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Merci Alan. Est-ce que vous m'entendez ?

ALAN GREENBERG : Oui, nous vous entendons. Je vais d'abord demander au personnel combien de temps il nous reste.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Alan, il nous reste encore une heure.

ALAN GREENBERG : Mais il faudrait peut-être poser la question à Maureen ?

MAUREEN HILYARD : Vous avez le temps pour les questions, ne vous inquiétez pas.

SIVASUBRAMANIAN MUTHUSAMY : Alan, je voulais vous poser une question par rapport au positionnement de l'ALAC par rapport aux personnes morales et aux personnes physiques par rapport au RGPD et aux membres du EPDP. S'il y a des obstacles à surmonter, est-ce que ceci est relatif à structure du EPDP ? Est-ce qu'il y a certains déséquilibres, certains manques de robustesse de l'ALAC ?

ALAN GREENBERG : Par rapport aux personnes morales et juridiques, nous avons un positionnement très fort. Pour nous, il est absolument obligatoire que les parties contractantes, comme ils l'ont dit, qu'il soit clair qu'elles ne peuvent pas savoir s'il s'agit d'une personne juridique ou d'une personne morale. Elles ne souhaitent pas aller demander cela aux titulaires de nom de domaine. Il y a d'autres entités dans le monde qui l'ont fait mais elles ont dit que c'est trop difficile et que ce n'est pas possible. Nous avons pris comme positionnement qu'il fallait absolument le faire et tant pis si c'était difficile. Il y a d'autres groupes qui ont d'autres points de vue.

Par rapport au WHOIS détaillé, notre positionnement était très clair au moment où le PDP a été mis en place. Pour nous, cela doit toujours être en vigueur mais apparemment, il y a encore des discussions au sein de l'équipe de révision de la phase 1 pour savoir si effectivement, c'est come cela que nous allons procéder. Donc je pense que le Conseil d'Administration s'impliquera dans la décision et nous ne pouvons plus

rien faire. L'At-Large n'a personne au sein de l'équipe de mise en œuvre de la révision, mais il y a des équipes, d'autres entités, qui sont vraiment pour le WHOIS détaillé.

En termes de déséquilibres, le groupe est ce qu'il est. Comme je vous l'ai dit, le nombre de personnes qui peuvent prendre la parole, cela dépend du groupe. Parfois, le président de séance permet à une personne de parler, parfois il permet à six personnes du même groupe de parler. En théorie, je crois que la règle, c'est que chaque groupe devrait pouvoir avoir égalité en termes de voix au chapitre et de décisions, mais cela n'a jamais été très clair, donc il sera intéressant de voir comment le président actuel interprétera ceci lorsqu'il évaluera le consensus. Et il s'agit de Rafik Dammak qui est président actuel et qui est également vice-président du conseil de la GNSO et membre du NCSG.

Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Tout d'abord, félicitations à Hadia et à vous parce que vous avez survécus – enfin, presque parce que ce n'est pas encore fini. Mais vous allez bientôt sortir de cet enfer de ce groupe de travail. Moi, je l'ai observé de l'extérieur et je sais que cela n'a pas été drôle tous les jours.

J'aimerais être très clair par rapport à la recommandation dont vous avez parlé. Je vois en bas de la déclaration qu'il y a quatre points. Vous demandez au conseil de la GNSO, donc, de se mettre d'accord sur ces quatre points, quatre choses différentes. Et dans la déclaration, il est dit que si le conseil n'est pas d'accord par rapport à cela, l'ALAC ne pourra

que ratifier quatre des 22 recommandations, voire plus, qui existent. Est-ce que c'est cela, de faire ceci ? Sinon, nous ne donnons pas notre approbation pour ce rapport définitif. Donc la question, c'est comment est-ce que cela va fonctionner ? Est-ce que la GNSO doit fournir son processus avant de l'envoyer au conseil ou ils vont l'envoyer au conseil puis on verra ?

Merci.

ALAN GREENBERG :

À ce point, je dirais qu'il y a un document qui va figurer dans le rapport lorsqu'il sera publié qui indique que pour la partie d'automatisation par exemple, on parle de données pour les urgences, on parle de la partie financière aussi. Cela nous inquiète parce que le rapport indique que l'ICANN peut contribuer un petit peu à cela mais pas énormément. Donc on peut se retrouver avec une structure dans laquelle tout le monde refuse de payer. Il s'agit ici de millions de dollars. Donc nous ne soutenons pas cela. Si le conseil de la GNSO accepte, à ce moment-là, nous verrons quel est le niveau de soutien que nous pouvons offrir. En tout cas, les recommandations acceptées ne sont pas une partie du SSAD.

Hadia, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ? Olivier, est-ce que vous voulez prendre la parole ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Oui. Est-ce que vous m'entendez ?

ALAN GREENBERG : Oui, allez-y.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je voulais vous demander si l'ALAC soutient aussi cette déclaration.

ALAN GREENBERG : Oui. Elle est en cours d'approbation. C'est un peu plus nuancé.

HADIA ELMINIAWI : Je voulais vous dire que par rapport à l'automatisation, nous disons qu'il y a une condition pour notre acceptation de ce rapport. Mais nous demandons une stratégie par rapport à cette recommandation pour que les nouveaux cas d'automatisation soient mis en œuvre. Il y a aussi d'autres parties qui indiquent cela. Et dans la section des définitions, au début, l'équipe du EPDP dans le cadre des recommandations qu'elle a faites indique que le gestionnaire de passerelle sera ICANN ou que l'ICANN sera responsable de la gestion et de la direction des demandes qui sont confirmées. Et cela doit être automatisé par des parties contractantes en fonction des recommandations du comité de la GNSO ou pour la révision des problèmes de mise en œuvre. Cette partie du rapport indique clairement que les nouveaux cas d'automatisation pourraient être ajoutés par le comité permanent.

Une autre partie du rapport indique que si une partie contractante décide que le processus automatisé de décision de divulgation pour les cas utilisés spécifiés dans ces recommandations ou à travers le processus qui correspond à la recommandation 18, à nouveau, on a ces

cas utilisés qui nous renvoient à la recommandation 18 pour l'automatisation.

D'autres parties du rapport indiquent que les nouveaux cas utilisés pourraient être ajoutés comme une mise en œuvre. Mais si une partie ou un groupe de parties prenantes refuse d'indiquer cela, ce n'est pas qu'ils disent non, mais ils peuvent dire qu'ils veulent ajouter une déclaration, éclaircir un point indiquant que les nouveaux cas automatisés sont des problèmes de mise en œuvre et qu'ils refusent cela.

Donc, à nouveau, c'est comme une acceptation conditionnelle, mais ce n'est pas vraiment comme cela. Si nous ne sommes pas d'accord avec cela, nous revenons au système initial ou à l'accord initial du modèle hybride. Donc de nouveau, il y aurait une recommandation qui pourrait être acceptée, d'autres pourraient ne pas l'être.

Donc ce n'est pas possible parce que toutes ces recommandations décrivent la façon dont le modèle sur lequel nous sommes arrivés à un accord va fonctionner.

ALAN GREENBERG :

Hadia, nous avons seulement cinq minutes de plus.

HADIA ELMINIAWI :

Bien. Pour conclure, je dirais que oui, c'est une approche globale, on ne peut pas accepter certaines recommandations et ne pas en accepter d'autres. Ce n'est pas possible. C'est quelque chose qu'il faut accepter en bloc.

ALAN GREENBERG : Hadia a cité certaines parties de ce document. Le problème, c'est que les individus qui appartiennent à trois groupes de parties prenantes, les trois-quarts du conseil de la GNSO, ont dit que certains cas étaient des cas utilisés qui pourraient être en rapport avec la politique et être traités comme tel. La terminologie et la rédaction sont claires mais ce n'est pas ce que les gens disent.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Alan et merci Hadia.

Je voudrais un petit peu voir quel est le résultat par rapport à cela, ce que va faire l'ALAC dans sa déclaration. Mais je voudrais reprendre quelque chose que Hadia a dit. Hadia, est-ce que vous pensez qu'après tout le travail que vous avez réalisé au nom de la communauté At-Large, le résultat de ce rapport va être meilleur qu'il l'aurait été si vous n'aviez pas été dans la salle ?

ALAN GREENBERG : Oui, je dirais que oui. Je vais vous donner ici quelques précisions. Le modèle hybride qui a été accepté finalement fait que certaines décisions sont prises au niveau central et d'autres sont prises par les parties contractantes. Et même si l'équilibre n'est pas satisfaisant, ce concept est quand même quelque chose pour lequel nous avons lutté avec Hadia. Cela a été ignoré pendant plusieurs mois et finalement, à travers un mécanisme dont je ne vais pas vous parler, nous sommes arrivés quand même à triompher et nous avons obtenu gain de cause.

CHERYL LANGDON-ORR : Donc vous avez eu une influence positive et dans ce cas-là, on peut dire qu'il y a quand même un certain succès.

ALAN GREENBERG : Oui. Il y a d'autres exemples pour lesquels je dois dire que notre travail a eu un impact important. Maintenant, les résultats, ce sont des choses différentes. Je vais vous donner mon avis avant de redonner la parole à Maureen.

Premier point, un des membres de notre propre communauté a suggéré qu'on devrait appeler ce système comme un système normalisé d'accès et de divulgation. Et quelqu'un d'autre a fait un commentaire personnel et m'a dit : « J'espère que vous allez pouvoir vous reposer maintenant que le EPDP en arrive à sa fin. » Je trouve que c'était un peu triste de dire cela.

Maureen, je vous donne la parole.

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup Alan et Hadia. Je crois que nous avons été en admiration devant le travail que vous avez fait, la passion dont vous avez fait preuve aussi pour ce EPDP, donc bravo. Je pense qu'Alan et Hadia méritent tous nos remerciements pour le travail qu'ils ont fait. Le vote par l'ALAC se termine demain, donc je pense que cette présentation a été une grande contribution dans ce sens.

Nous avons encore beaucoup de travail à faire, donc nous allons continuer et nous allons passer au prochain point de notre ordre du

jour, à savoir la mise à jour sur les activités qui ont actuellement lieu au sein de l'At-Large. Et nous allons voir certaines de ces activités. Eduardo n'est pas sur cet appel, donc il ne va pas pouvoir prendre la parole, mais je voulais dire que le rapport a fait des recommandations. Il y a des recommandations qui ont été assignées aux quatre points clés de nos activités (de politique, développement de compétences, etc.). Cela peut être considéré par chaque groupe et cela sera fait en temps voulu.

Les recommandations sont là, le rapport est là. Nous pouvons les entendre et nous allons directement passer à Jonathan, qui va nous parler du domaine des politiques et des problèmes politiques. Il y a beaucoup de choses ici dans ce sens. Alors nous donnons la parole à Jonathan.

JONATHAN ZUCK :

Oui, merci.

Nous travaillons tous ensemble avec Joanna et le groupe de travail de renforcement des capacités pour mettre en place des cours pour les personnes qui participent à At-Large et qui veulent travailler davantage dans le domaine politique au niveau de l'ICANN. On a préparé un guide pour les participants d'At-Large et nous avons presque terminé la version préliminaire.

Nous avons aussi constaté qu'At-Large était une des rares organisations de l'ICANN qui n'avait pas de cours d'intégration parce que les autres unités constitutives ont ce type de cours, donc quelque chose qui serait mis en place pour mettre au courant les personnes qui sont nouvelles à l'At-Large et leur expliquer ce que nous faisons. On peut appeler cela

des cours de présentation. On est en train de voir comment on va appeler cela, *onboarding* ou pas. En tout cas, on en est encore à la rédaction d'une version préliminaire et nous espérons que ces cours seront terminés et que nous pourrions les mettre sur ICANN Learn pour qu'ils soient déployés sur la plateforme d'ICANN Learn. Peut-être que cela pourra être fait dans les prochaines semaines. Nous espérons pouvoir avoir deux cours, une introduction sur l'At-Large, un cours sur comment participer à l'At-Large, un cours sur le développement de politiques de l'ICANN et d'At-Large et un cours pour les participants d'At-Large qui serait un suivi du cours général de développement de politiques préparé par le personnel de l'ICANN sur l'aspect politique et sur le développement de politiques en général au sein de l'ICANN. Ici, notre idée serait d'avoir un cours de développement de politiques qui serait un cours d'introduction et un cours plus généralisé déjà disponible sur ICANN Learn. Il faudrait que je vérifie, mais voilà.

Ce sont les principaux points qui ont lieu. Nous avons aussi des discussions à propos de la possibilité de créer un canal de communication plus fluide entre l'ALAC et les membres des ALS, une manière de créer un mécanisme plus efficace pour avoir des campagnes de sensibilisation qui soient mises en œuvre. Nous voulons qu'il y ait de plus en plus de gens sur la planète qui connaissent les points importants, par exemple l'acceptation universelle, etc. sur lesquels nous travaillons au sein de l'ICANN ; donc créer un mécanisme efficace pour utiliser nos réseaux, nos ALS, nos RALO, qu'il y ait davantage de blogs, de travail fait avec les réseaux sociaux et utiliser aussi ce même canal de communication pour faire des enquêtes auprès du plus grand nombre possible de parties prenantes d'At-Large, les ALS, les RALO, les

utilisateurs finaux, etc. sur des choses comme les noms géographiques et d'autres problèmes sur lesquels nous voulons travailler de manière ascendante.

Il y a pas mal de discussions qui sont en cours avec le groupe de sensibilisation et d'engagement pour savoir comment élaborer ce système, les tester, créer un pilote, parce que le groupe de sensibilisation et d'engagement devrait pouvoir communiquer avec les talents sortants. Il y a également un besoin de communication avec les talents entrants, donc il serait bien de pouvoir mettre quelque chose en place.

Je vois deux mains levées. Sébastien, allez-y, vous étiez le premier.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Merci beaucoup Jonathan.

C'est très difficile de coordonner ce qui se passe au sein de l'At-Large. J'essaie d'organiser une réunion et j'ai fait un rapport sur cette réunion et je me suis rendu compte qu'il y a encore un autre projet qui parle d'intégration. Donc je crois vraiment qu'il faut rassembler tous ces projets, donner ceci à quelqu'un – je ne sais pas qui. Mais il n'est pas logique d'avoir trois différents projets, un dans EURALO – et c'est une bonne chose parce que c'est un projet ascendant qui vient de l'association des utilisateurs finaux qui est le lieu où tous les utilisateurs finaux qui ne sont pas affiliés avec d'autres se rassemblent pour faire EURALO. Il y en a un qui est géré par Dev dans le groupe de sensibilisation et d'engagement. Et maintenant il y a ça. Donc je pense que ce n'est pas bon d'avoir tout ceci qui est lancé en même temps.

Deuxièmement, nous parlons beaucoup de modèle ascendant mais en fait, nous faisons les choses de manière descendante. Nous souhaitons faire des sondages, nous souhaitons poser des questions, nous souhaitons connaître des informations, nous souhaitons que ce soit le bas qui remonte et non pas que ce soit le haut qui descende. Donc il nous faut vraiment réfléchir à comment procéder. Ce n'est pas simplement de s'assurer de savoir ce qu'eux pensent, mais ils doivent eux aussi écouter notre voix. Je sais que c'est compliqué, mais il nous faut y réfléchir. Donc il faut que les choses viennent du bas. Apparemment, c'est compliqué lorsqu'on essaie mais je pense qu'il faut continuer et persévérer.

Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Sébastien. Je suis tout à fait d'accord et j'aimerais bien que ceci arrive de manière organique depuis le bas et d'être poussé par le bas plutôt que par le haut. Mais ce que je crois, c'est qu'en l'absence de ce type d'initiative, avoir des sondages, c'est une bonne solution intérimaire. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous. J'aimerais bien que tout ceci remonte de la base.

Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG :

Merci.

Vous avez parlé, Jonathan, pendant longtemps des méthodes de communication efficace dans les réunions pour communiquer entre

l'At-Large, les RALO et les ALS. J'aimerais simplement noter que créer un tel mécanisme, c'était précisément ce que nous avons recommandé dans la révision At-Large. La recommandation de le faire, c'était ce qui nous avait permis de vaincre – et j'utilise ce terme avec prudence – le rapport que nous avons reçu de l'auditeur indépendant. Donc nous avons parlé de communication efficace jusqu'aux membres des ALS, par simplement jusqu'aux ALS mais aux membres des ALS. Et c'est justement ce que fait le groupe de travail de mobilisation et je ferai un rapport là-dessus dans quelques instants.

Donc merci de l'avoir souligné, mais ce n'est pas une nouvelle idée. C'est quelque chose que nous proposons, que nous promouvons depuis pratiquement quatre ans. Désolé que cela ait pris aussi longtemps, mais je voulais clarifier. C'est dans ce sens que nous avançons depuis le début de cette révision de l'At-Large.

JONATHAN ZUCK :

Merci Alan. Excusez-moi si j'ai présenté les choses comme si elles étaient nouvelles, mais je voulais simplement dire que c'était une expérience. Effectivement, par rapport au travail de mobilisation des ALS, je serais très heureux d'entendre ce que vous avez effectué.

Daniel ?

DANIEL NANGHAKA :

Par rapport à la question de la communication et par rapport à la délégation du travail, effectivement, il y a beaucoup de mouvement descendant du point de vue de la communication. Donc comment mesurer le niveau d'engagement de la communauté dans le cadre du

processus ascendant ? Il y a des obstacles et étant donné que la communication est mondiale, parfois, le processus ascendant ne fonctionne pas. Il faut de temps à autre mettre en œuvre le travail de manière descendante tout en demandant le point de vue de la communauté. Et dans ce cas, je crois que la stratégie de communication, c'est déjà de mettre en œuvre et le niveau de point de vue de la communauté, et leur participation respective doit pouvoir fonctionner dans le cadre du processus ascendant avec un certain pourcentage.

Je vois certaines choses se passer et il nous faut une équipe qui se consacre pour bien structurer les choses. Je comprends bien ce qui se passe mais je crois qu'on peut quand même avancer.

JONATHAN ZUCK :

Oui, tout à fait, je suis d'accord.

Est-ce qu'il y a d'autres personnes ? Je crois que c'est tout.

Donc voilà tout ce que j'avais à vous dire dans le cadre de mon rapport. Je suis désolé, ma collègue est en vacances et j'ai ma propre approche et de toute évidence, cela ne plaît pas à tout le monde, mais voilà un peu ce dont on a parlé, ce que je voulais vous dire.

MAUREEN HILYARD :

Merci beaucoup Jonathan. Et comme je l'ai mentionné dans le chat, un des points clés de la révision At-Large, c'était de savoir comment communiquer ces messages.

CLAUDIA RUIZ : Je suis désolée, j'ai dû changer le micro d'Adigo et voilà ce qui s'est passé. Je n'entends plus rien. Désolée, c'est reparti.

MAUREEN HILYARD : Donc par rapport à ce qui a été dit, Jonathan, vous avez effectivement parlé de tous les différents domaines. Et l'idée, c'est vraiment de communiquer tous ces messages aux membres individuels. Pour que les gens fassent partie du processus, certes, cela peut sembler être descendant mais tout ceci fait partie des groupes de renforcement des capacités et de sensibilisation et engagement. Oui, nous souhaitons faire le travail mais comme Daniel l'a dit, il nous faut savoir si le processus est efficace. Et je crois qu'avec Jonathan, ils y travaillent tous les deux, et même du côté communication des choses.

J'apprécie beaucoup le travail de Jonathan, mais j'apprécie aussi ce que dit Sébastien. Les mécanismes existent, il y a des gens dans le groupe de renforcement des capacités qui viennent de toute la région donc l'idée, c'est de mieux coordonner les choses, d'utiliser le groupe de travail de l'At-Large comme mécanismes pour tenir cette discussion At-Large tout en prenant en compte le fait que chaque RALO est unique. Et même si nous avons un programme At-Large qui existe, parfois, il y a des choses spécifiques qui doivent correspondre aux besoins des RALOS.

Alors, je ne sais pas si Daniel a quelque chose à ajouter par rapport à cette section spécifique sur le groupe de travail ? Allez-y Daniel.

DANIEL NANGHAKA : En ce qui concerne le processus, il y a en fait une série de processus qui ont eu lieu. Mais le problème, c'est que le premier, le programme

d'intégration, a été terminé. Ensuite, il y a eu le nouveau programme de renforcement des capacités, ensuite, il y a eu un autre programme. Je crois que l'enjeu, c'est comment harmoniser toutes ces activités.

Je me souviens qu'on avait eu une réunion et j'avais mentionné le besoin de consolider ces différents travaux qui sont en cours de manière à éviter la répétition de travail.

Puis si tout doit rester, il faut qu'il y ait une mise à jour. Mais comment allons-nous revenir en arrière ? Lorsque quelqu'un arrive, comment allons-nous réviser tout ceci ? C'est aussi une question de temps.

Merci.

MAUREEN HILYARD :

Oui. Effectivement, c'est la question de coordination sur laquelle nous devons travailler. Joanna a pris les rênes de ceci et je crois qu'il est également important que Jonathan et que vous, Daniel, vous participiez à ces réunions et que vous coordonniez votre travail ensemble pour livrer ces messages aux membres individuels et pour bien communiquer.

Hadia, est-ce que vous souhaitez parler du programme de webinaires ? Est-ce qu'Hadia est toujours avec nous ?

HADIA ELMINIAMI :

Oui, je suis là. Merci Maureen.

Nous organisons un séminaire web qui est présenté le premier lundi de chaque mois. Notre prochain séminaire web sera sur les procédures

ultérieures et c'est Justine qui va prendre la parole. Cela va avoir lieu le premier lundi du mois. Le prochain séminaire web devrait porter sur l'ATRT3. Ensuite, nous allons avoir le DNS sur HTTPS et le DNS sur TLS. Ensuite, nous allons avoir un séminaire sur l'internet des objets et le DNS.

Les prochains séminaires des mois de septembre, octobre et novembre pour ces séminaires, nous avons déjà le thème mais nous n'avons pas encore décidé de la date. Nous sommes en train d'analyser cela en fonction de la prochaine réunion de l'ICANN, la réunion virtuelle du mois d'octobre.

Je dirais que ce que nous essayons de faire dans ce groupe de travail de développement de capacité qui est dirigé par Joanna et Alfredo, c'est que nous organisons ces séminaires web. Et nous sommes en train d'organiser une autre chose qui est organisée par Abdulkarim : nous voulons voir quels sont les thèmes des séminaires web qui pourraient intéresser les membres d'At-Large et les membres individuels et pour lesquels ils pourraient déterminer leur domaine d'expertise, c'est-à-dire les domaines dans lesquels ils pourraient nous aider et devenir à ce moment-là des présentateurs pour les thèmes sur lesquels on ferait à ce moment-là des séminaires web.

Voilà, je crois que j'ai terminé. Merci Maureen.

MAUREEN HILYARD :

Merci beaucoup, merci pour cette mise à jour, Hadia.

Je constate que notre liaison avec le Conseil vient d'arriver. Il avait une autre réunion. Il s'agit de León Sanchez. Peut-être qu'on peut lui donner

la parole, mais on va le consulter d'abord. Il pourrait nous donner une mise à jour sur les activités du Conseil d'Administration. León, allez-y.

LEÓN SANCHEZ : Merci Maureen. Je m'excuse d'être en retard. Comme Maureen l'a dit, je participais à une autre réunion qui avait lieu au même moment. Il s'agissait de nommer un candidat pour le leadership du NomCom.

Il me semble qu'il y a quelqu'un qui devrait être mis en muet.

CLAUDIA RUIZ : Oui, nous sommes en train d'essayer de voir d'où provient cette conversation. Il y a une personne qui n'a pas mis son micro en muet.

JUDITH HELLERSTEIN : Apparemment, c'est sur la ligne d'Adigo.

LEÓN SANCHEZ : Apparemment c'est réglé, donc je reprends la parole. Merci de me donner la parole.

Nous avons travaillé au niveau du Conseil d'Administration. Nous avons organisé deux réunions, une qui s'est tenue le 18 juin et qui a coïncidé avec la réunion virtuelle et une autre le 9 juillet.

Pendant la première réunion spéciale qui s'est tenue le 18 juin, nous avons présenté une résolution pour transférer un système d'Angola. Cela a été approuvé. Et nous avons aussi présenté une résolution pour approuver le président pour la deuxième partie de l'exercice fiscal

actuel. Une autre décision concernant les salaires des responsables. Vous pouvez avoir le contenu de ces résolutions. J'envoie ici le lien dans le chat.

Ensuite, nous avons eu une deuxième réunion le 9 juillet au cours de laquelle nous avons approuvé les objectifs pour l'exercice fiscal 2021 présenté par notre PDG. Nous révisons ces objectifs avec notre PDG. Il a proposé six objectifs sur 10 et ces objectifs ont été présentés dans un bloc qui était public sur le site internet d'ICANN. Et les quatre autres objectifs sont établis par le Conseil. Nous sommes arrivés à un accord sur ces objectifs et nous avons présenté une résolution concernant ces 21 objectifs.

Nous avons aussi organisé une séance exécutive sur la question de l'ombudsman, son salaire et le contrat. Comme vous le savez, le contrat de l'ombudsman est arrivé à sa fin. Il y avait quelques considérations nécessaires concernant la prolongation de son contrat. Le Conseil a décidé qu'il allait approuver la prolongation de son contrat, l'agissait de Herb Waye, qui est l'ombudsman de l'ICANN, du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 30 juin 2025.

La résolution ici a été prise parce qu'on a tenu compte des recommandations de la piste de travail du CCWG concernant l'ombudsman et la création d'un panel consultatif qui aborderait le processus de sélection de l'ombudsman, ce qui permettrait d'avoir davantage de diversité au cours de ces élections.

Puisque ce panel est en cours de formation, le Conseil a décidé de prolonger le contrat de l'ombudsman. Ensuite, nous allons nommer un responsable. La piste de travail 2 se rapporte à ce processus de

nomination de l'ombudsman et on ne voulait pas ne pas tenir compte des recommandations de la piste de travail. C'est pour cela que nous avons décidé de résoudre cela de manière à pouvoir prolonger ce contrat de l'ombudsman, mais tenir compte des actions pouvant être mises en œuvre par ce panel lorsqu'il va commencer à travailler et sa capacité à nommer une autre personne comme ombudsman.

Vous avez plusieurs décisions qui ont été prises ; j'envoie le lien dans le chat. Ces résolutions sont les dernières résolutions prises par le Conseil.

Je voulais aussi féliciter le groupe de travail de la révision d'At-Large qui a rédigé un rapport, rapport qui a été présenté, le rapport final sur la révision d'At-Large. C'est un rapport qui a été révisé par le comité d'efficacité de l'organisation du Conseil et je dois vous dire qu'ils vont faire des recommandations au niveau du Conseil et que le comité va présenter une révision un petit peu du travail fait par ce groupe de travail. On a demandé au Conseil d'Administration de l'ICANN de publier ce document sur notre site. Je ne sais pas si cela a déjà été fait, je ne sais pas si ce document est déjà publié, mais c'est quelque chose qui a été demandé de faire en tout cas. Et s'il n'a pas été encore publié, il sera bientôt publié dans ces pages de révision.

Je voudrais aussi féliciter les représentants de la communauté d'At-Large pour le travail réalisé par l'équipe de l'ATRT3. Je voudrais féliciter tous les membres de ce groupe de travail de l'ATRT3, les membres de la communauté At-Large, parce que vous avez fait un travail fantastique. Il y avait beaucoup de choses à faire, ce n'était pas facile de faire cette révision et notamment, vu les circonstances que nous connaissons tous, les difficultés que nous affrontons à cause de la pandémie, je dirais

qu'on doit vraiment applaudir les membres de ce groupe de travail de l'ATRT3, tous les membres qui ont participé à ce travail incroyable de révision et qui ont rédigé ce rapport, Cheryl, Sébastien, Daniel. Je n'ai vraiment que des compliments à leur faire.

Le Conseil d'Administration a également reçu ce document. Nous allons faire des commentaires à son propos et bien sûr, nous allons suivre ce rapport comme il se doit.

Un dernier point que j'ai continué à analyser et à essayer de soutenir, il s'agit des défis que nous affrontons actuellement pendant cette pandémie. Il n'y a encore aucune conclusion concernant la meilleure manière de vous soutenir pendant cette pandémie. Mais nous n'avons pas oublié, nous sommes encore en train d'analyser la question et de voir comment nous pourrions coopérer dans ce sens. Je vais continuer à insister pour que l'on puisse vous offrir un soutien, soutenir les bénévoles qui consacrent énormément de temps pour cette organisation et pour que la communauté puisse fonctionner correctement.

Voilà, j'ai terminé, Maureen. Bien sûr, je resterai jusqu'à la fin de l'appel. Et s'il y a des questions, bien sûr, je serai ravi d'y répondre, questions ou commentaires bien sûr.

CLAUDIA RUIZ : Nous avons la main levée de Judith.

LEÓN SANCHEZ : Allez-y Judith.

JUDITH HELLERSTEIN : Merci beaucoup León pour votre présentation. J'ai deux questions.

La première pour .ao, est-ce que c'était parce que c'était géré à l'extérieur du pays ? J'aimerais que vous nous parliez un petit peu des relations qu'il y avait à ce propos.

Deuxième point, vous avez parlé des problèmes de connectivité. Je voudrais aussi attirer votre attention et celle du Conseil d'Administration de l'ICANN sur les fonds destinés à la connectivité qu'ils ont dit qu'ils allaient donner à différents membres. Et je pense qu'il faudrait être sûrs que cet argent ait été utilisé, dans quel sens est-ce qu'il a été utile. Je pense que peut-être que c'est une bonne manière aussi de convaincre le Conseil d'Administration que ces aides sont nécessaires.

LEÓN SANCHEZ : Merci beaucoup Judith.

À propos du TLD de .ao, comme vous le savez, le Conseil a dû approuver ces acteurs. Et il fallu faire un processus d'évaluation de la PTI, donc on a travaillé avec la PTI pour évaluer les processus tels qu'ils sont nécessaires et tels que le Conseil les a approuvés. Au niveau de la réassignation, c'est quelque chose que la PTI doit réaliser.

En ce qui concerne la proposition sur le financement de la connectivité, effectivement, c'est quelque chose que je souhaiterais faire. Il y a un certain nombre d'obstacles relatifs aux coûts administratifs, donc il faut

s'en occuper. Mais encore une fois, je ne céderai pas mes efforts et je continuerai d'insister pour avoir ces fonds et pour que ce soit possible.

Et je suis content que vous l'ayez mentionné parce que si vous avez davantage d'informations par rapport à ces fonds et leur fonctionnement, quels sont les critères par exemple, l'environnement, etc., je pense qu'il serait utile que vous me les envoyiez pour que je puisse les ajouter à la discussion qui a lieu actuellement sur cette question.

JUDITH HELLERSTEIN : Merci beaucoup León. Je vais parler aux personnes de RightsCon. J'ai mis une description dans le Skype d'At-Large par rapport à ce que j'ai vu sur le site web. Mais après la conclusion du RightsCon, je pourrais leur demander ce qu'ils pensent de ces questions, ce qu'ils peuvent nous dire pour éclaircir les choses, quelles sont les preuves qu'ils ont par rapport au succès, par rapport à l'évaluation du programme. Et je pense que ce serait informatif.

LEÓN SANCHEZ : Oui, tout à fait, vous avez raison. Merci beaucoup.

MAUREEN HILYARD : Merci Judith.

Abdulkarim, rapidement s'il vous plaît.

ABDULKARIM OLOYEDE : Je serai bref.

Par rapport à la révision At-Large et au rapport, il y a eu rejet non pas de tout le rapport mais de certaines parties. Si j'ai bien compris...

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, nous avons des problèmes d'audio. Désolée.

LEÓN SANCHEZ : Merci Abdulkarim. Je n'arrivais pas bien à vous suivre en fait, votre audio n'était pas très bon. Mais si j'ai bien compris votre demande ou votre question, c'est par rapport au statut de la mise en œuvre de la révision de l'At-Large ?

ABDULKARIM OLOYEDE : Non, c'était par rapport au rapport qui a été envoyé.

LEÓN SANCHEZ : Je ne sais pas de quel rapport vous parlez, Abdulkarim. Je suis désolé, l'audio n'est pas très bon.

ABDULKARIM OLOYEDE : Je vais vous reparler par la suite en privé, ce sera plus simple.

LEÓN SANCHEZ : Oui, effectivement, ce sera mieux. Je suis vraiment désolé mais j'entends très mal. L'audio n'est pas très bon.

MAUREEN HILYARD : Désolée. Vraiment, Abdulkarim, la ligne n'était pas très bonne.

Maintenant, il ne nous reste que six minutes, mais je souhaitais donner la parole à Alan pour qu'il nous parle de la mobilisation des ALS. Merci León et restez avec nous pendant ces quelques minutes qu'il nous reste.

LEÓN SANCHEZ : Merci Maureen.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Je serai très bref.

Le travail avance. Nous avons terminé toutes les attentes et les critères des ALS. Nous avons passé en revue le processus de candidature, d'accréditation d'une ALS. Nous sommes en train de passer en revue le formulaire de candidature. Il nous reste encore quelques petites choses dont les statuts pour voir quels sont les changements qu'il faut apporter. Nous avons déjà remarqué quelques petites modifications. Donc le travail devrait se conclure d'ici la fin du mois d'août. Ensuite, on pourra passer à l'ALAC lors de la prochaine réunion virtuelle – puisqu'elle ne sera pas en présentielle.

Une petite note, puisque nous allons demander des changements aux statuts – ce ne sera pas des statuts de substance, simplement une formulation – mais s'il y a des choses qui devraient être modifiées du point de vue de l'ALAC, je pense que le moment serait opportun. Un des changements qui a été apporté la dernière fois a donné lieu à certains commentaires parce qu'il y est dit que l'ALAC est le lieu des utilisateurs individuels au sein de l'ICANN. Et en fait, il faudrait que ce soit l'At-Large et non pas l'ALAC dans cette phrase parce que cela ne fait qu'amplifier la confusion qui existe déjà entre l'At-Large et l'ALAC.

Donc je suggère, Maureen, que vous rassembliez un petit groupe qui regarde les statuts et qui voit s'il y a d'autres changements à apporter. J'espère que ce sera simplement de petites corrections et non pas des changements sur la substance. Mais je pense que si on souhaite le faire, faisons-le rapidement.

MAUREEN HILYARD : Merci Alan.

Sébastien, vous avez la main levée ? C'est une question ?

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, ce sera très bref.

Merci Alan en tout cas pour ce rapport sur votre travail. Peut-être que le moment est le bon pour demander à ce que le fonctionnement des SO et des AC soit inclus dans un autre document que les statuts parce que les statuts, c'est quelque chose d'énorme, donc il est toujours très compliqué d'apporter des modifications à un tel document.

Merci.

MAUREEN HILYARD : Merci pour cette suggestion, Sébastien. Et effectivement, nous travaillerons à la constitution d'un petit groupe qui s'occupe de cette question.

Il nous reste encore un point à l'ordre du jour. Il s'agissait d'une discussion initiale sur l'At-Large à l'ICANN69, qui déjà se profile à l'horizon. Nous avons envoyé un appel à volontaires pour le comité de

planification des réunions. Nous avons un certain nombre de personnes de différentes régions qui se sont déjà portées volontaires, donc il est très important effectivement que la communauté participe à la préparation de l'ICANN69.

Je crois qu'il y a un sondage demain avec les présidents des SO et AC, une réunion de sélection pour qu'on en sache un petit peu plus sur ce que fait l'ICANN. Donc tant qu'on n'a pas les informations, je pense qu'il est un petit peu compliqué de constituer une équipe. Mais d'ici là, je pense que nous aurons notre équipe et que nous aurons davantage d'informations de la part de Gisella par rapport à l'emploi du temps aux différents créneaux et à ce que nous pourrions mettre dans l'emploi du temps prévu par l'ICANN.

Il nous reste encore une minute. Y a-t-il autre chose ? Est-ce qu'il y a des personnes qui ont des sujets très urgents avant que nous terminions ? Sinon, je vous remercie tous. Cela a été une longue réunion, cela fait longtemps qu'on n'avait pas eu une réunion aussi longue, mais nous avons beaucoup de sujets à traiter. C'était très sympathique avec la petite musique également.

Par ailleurs, j'ai été expulsée du téléphone à un moment. Je ne sais pas si vous l'avez su, mais c'est toujours très intéressant ce qui se passe pendant ces réunions de l'ALAC.

En tout cas, merci à vous tous d'être toujours là pour ceux qui êtes toujours là. Je vous remercie encore une fois et je vous souhaite une excellente matinée, une excellente soirée, quel que soit le lieu où vous vous trouvez. Au revoir à tous.

CLAUDIA RUIZ : Merci à tous d'avoir participé à la réunion. La réunion est terminée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]